



Bras, le 21 Septembre 2022

2 0 2 2 - 3 4 8

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès au chemin Saint Eloi pour des travaux d'abattage d'un arbre mort réalisé par la société GUIB'VERT.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au Chemin Saint Eloi sera interdit, le jeudi 28 septembre 2022 de 8h à 17h.

Le chantier sera délimité par des barrières.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par le Lotissement la Soleillade.

Article 3 : La Société GUIB'VERT sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de des travaux.

Article 4 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité